Briot

PROCÈS-VERBAL

DE LA CÉLÉBRATION

De l'Anniversaire de la juste punition du dernier Roi des Français, et de la prestation du Serment ordonné par la Loi.

WING/ROSENTHAL 2001090500

PROCÈS-VERBAL

DE LA CÉLÉBRATION

De l'Anniversaire de la juste punition du dernier Roi des Français, et de la prestation du Serment ordonné par la Loi.

L'an six de la République française, une et indivisible, le 2 pluviôse, jour correspondant au 21 janvier *v. s.*, à neuf heures et demie du matin, en exécution de la loi du 18 nivôse an 5, qui ordonne la célébration de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des français; de celle du 24 du même mois, qui règle la forme du serment de haine à la royauté et à l'anarchie; et de l'arrêté de l'administration centrale du département du Doubs, en date du 23 du mois dernier, publié et affiché dans la commune de Besançon, relatif à la prestation de ce serment, se sont réunis dans la salle des séances de ladite administration les membres qui la composent, ainsi que tous les fonctionnaires publics civils et militaires, en costume, et les employés salariés par la République et qui seront dénommés ci-après. Sur l'annonce faite au président de l'administration centrale, que la garde nationale sédentaire, les vétérans et les

troupes commandées pour la cérémonie étoient rendus dans la cour et au devant de la porte du département, le cortège s'est formé ayant en tête les timbales et trompettes, des hussards à cheval, les tambours, les vétérans, la garde nationale sédentaire et en activité et la musique : ce cortège, qui avoit également à sa suite des détachemens des mêmes troupes, s'est rendu dans cet ordre à la salle décadaire de la maison commune de Besançon. Arrivé dans cette salle, qui avoit été préparée d'une manière convenable à l'objet de la cérémonie, le lycée de musique a exécuté une symphonie exprimant les accens de la force et de la liberté : à ce morceau a succédé cet hymne des Marseillois, qui a plus d'une fois enflammé le courage de nos guerriers, et qui embrâse toujours le cœur des républicains.

Le secrétaire en chef du département a ensuite fait lecture des deux lois des 18 et 24 nivôse an 5, ainsi que de celle du 23 nivôse an 4. Cette lecture finie, le citoyen Vernerey, président de l'administration centrale, est monté à la tribune et a prononcé le discours suivant.

« CITOYENS,

« La cérémonie qui nous rassemble aujourd'hui, nous rappelle un des événemens les plus mémorables de la révolution. C'est à l'époque du 21 janvier 1793, que le peuple français a

véritablement recouvré ses droits inaliénables, imprescriptibles et sacrés. Ce jour heureux a assuré sa liberté, établi l'égalité, et fondé la République sur une base solide.

« Trône, sceptre, couronne, noblesse, priviléges, instrumens de l'erreur, prestiges du fanatisme, tout est brisé, tout a fui, tout a disparu.

« Dans cette chaîne d'événemens qui se sont si rapidement succédés depuis 1789, et que la postérité aura peine à croire, il étoit bien naturel que le peuple francais célébrât, par un anniversaire solemnel, la juste punition de son dernier tyran. C'est ainsi que chez tous les peuples libres on a toujours consacré les époques particulières qui ont eu une grande influence sur le sort des nations.

« Citoyens, lorsqu'après quatorze siècles de barbarie, d'ignorance et d'esclavage, une grande nation a rompu ses fers, détrôné et puni son tyran, brisé les autels de la superstition et du fanatisme, le devoir des magistrats chargés d'en rappeler au peuple le souvenir, est de se replier sur les événemens, d'en rechercher les causes et de lui en offrir le résultat, avec cette franchise austère et républicaine qui caractèrise les hommes libres; ils doivent en quelque sorte lui montrer les fers sous le poids desquels il a gémi, afin qu'il en sente mieux tout le prix de la liberté, qu'il en conçoive plus d'horreur pour la tyrannie, plus de haine pour la royauté.

« Celui qui le premier a dit que les rois étoient les ennemis nés des nations, a dit une vérité bien frappante, puisqu'au milieu de ce déluge d'erreurs qui ont successivement inondé la terre, nous la voyons, cette vérité sainte, sans cesse combattue, toujours opprimée, renaître malgré les tyrans, et se reproduire sous mille formes diverses, parce que la nature l'inscrivit en caractère de feu dans le cœur de l'homme, par l'amour indestructible qu'elle lui donna pour la liberté.

« Depuis Homère, qui appeloit les rois des *mangeurs d'hommes*, il n'est point de poëtes, de philosophes et de publicistes dans les écrits desquels on ne trouve quelques traits frappans, de ces traits échappés, si j'ose ainsi dire, du fond de leur ame, qui accusent les despotes d'être les ennemis du genre-humain; tous reconnoissent que ce n'est pas par la justice, mais par la force, que les rois règnent.

« En effet, si nous parcourons les annales du monde, par-tout nous voyons le glaive fonder, conserver et servir d'appui à tous les trônes: il n'en est pas un seul qui ne soit assis sur des cadavres, et cimenté du sang humain. Toujours nous voyons les rois ravager la terre et compter pour rien la vie des hommes.

« Il étoit réservé au peuple français de réparer la longue injustice, les outrages sanglans que, pendant un si grand nombre de siècles, la

royauté avoit faits à l'humanité : il a jugé les rois, il a prononcé leur sentence ; que dis-je, il a plus fait encore, il l'a fait exécuter.

« La générosité d'une nation toujours grande envers celui même qui s'étoit fait un jeu cruel de trahir ses premiers sermens, n'avoit pu toucher le cœur de Louis XVI. L'hérédité du trône conservée dans sa famille, une liste civile qui seule équivaloit aux revenus de plus d'un état de l'Europe, la distribution de toutes les grâces, la nomination à toutes les places importantes, le titre de représentant héréditaire, le fatal pouvoir de paralyser toutes les opérations des représentans élus, tant d'autres prérogatives, alarmantes pour la liberté, ne furent considérées par celui auquel elles avoient été si inconsidérément accordées, que comme les débris d'une puissance échappée de ses mains, et qu'il devoit songer à reconquérir.

« Les partisans du despotisme, instruits des intentions perfides de Louis XVI, formèrent un vaste plan de conjuration ; et deux sortes d'ennemis, les ennemis intérieurs et les ennemis extérieurs, menacèrent avec une égale fureur la France libre. La cour favorisa les uns et les autres. Dans l'intérieur elle se fortifie de tout ce qui étoit resté en France de conjurés et de contre-révolutionnaires ; elle accorde une protection particulière aux ministres d'un culte

ami du pouvoir arbitraire par principe, et de la contre-révolution par intérêt; elle désorganise l'armée, elle divise les amis de la liberté, elle avilit le pouvoir dont émanent les lois, elle provoque la dissolution du Corps législatif, fomente le désordre et l'anarchie.

« A l'extérieur elle solde les émigrés à Coblentz, et dément par des émissaires secrets dans les cours étrangères, l'assentiment apparent qu'elle avoit donné à la Constitution.

« L'Assemblée législative se formoit alors, et ses premiers regards se portèrent sur les deux maux qui affligeoient l'empire, l'émigration et le fanatisme. Elle leur opposa deux décrets sévères et justes; mais le pouvoir royal, armé du fatal *veto*, se plaça entre le peuple et ses ennemis, et ces deux décrets ne purent jamais devenir lois de l'état qu'ils auroient sauvé.

« Enhardis par ce premier succès, et assurés de l'aveu de Louis XVI, les princes français soulèvent contre la nation toutes les cours de l'Europe. C'est pour le venger que se conclu le fameux traité de Pilnitz, et que se forme l'alliance monstrueuse entre les cours de Vienne et de Berlin. Cent mille autrichiens dirigent leur marche vers la Flandre, cent mille prussiens vers la Lorraine et la Champagne. Louis XVI, chargé de veiller à la sûreté extérieure de l'état; de notifier au Corps législatif les hostilités imminentes, instruit des mouvemens de l'armée

prussienne, n'en donne aucune connoissance à l'Assemblée nationale. La guerre étoit inévitable ; il laisse l'armée sans généraux, les arsenaux sans armes, et les places frontières sans défense.

« L'Assemblée nationale, alarmée sur les progrès que les ennemis pouvoient faire dans l'intérieur de la France, proclama la patrie en danger ; elle décréta la formation d'un camp prompte et infaillible : mais Louis XVI rejeta ce décret, il y substitua un plan dont l'exécution tardive devoit nécessairement donner aux ennemis le temps de la rendre impossible. Tout annonçoit les calamités d'une guerre funeste dans les désordres d'un bouleversement contre-révolutionnaire.

« ROI ! ou plutôt MONSTRE, que la générosité des Français n'a pu émouvoir, que l'amour du despotisme n'a pu rendre sensible, tu n'as pas rempli le vœu de la Constitution ; elle sera peut-être renversée, mais tu ne recueilleras pas le fruit de ton parjure ! Tu ne t'es point opposé, tu as au contraire favorisé les victoires qui se remporteront sur la liberté ; mais tu ne profiteras pas de ces triomphes éphémères ! Tu n'es plus rien pour cette Constitution que tu as si indignement violée, pour ce peuple que tu as si indignement trahi !

« Tant d'outrages faits à la souveraineté du peuple, tant d'obstacles apportés à son salut

devoient enfin avoir un terme. L'état étoit arrivé à ce point où une crise pouvoit seule le sauver. Le peuple se leva : les hommes du Midi et ceux du Finistère s'unissent aux citoyens de Paris, jurent sur leurs armes d'abattre le tyran ; ils paroissent au 10 août, et la tyrannie n'est plus.

« C'étoit beaucoup d'avoir emporté d'assaut le château des tuileries, d'avoir enchaîné le tyran ; mais cette première victoire nécessitoit de grandes mesures, il falloit de nouveaux moyens pour arrêter dans sa marche une armée composée d'émigrés féroces et de soldats avides de pillage. L'Assemblée nationale avoit donné le signal d'alarme : il fut répété dans toute la France par les sociétés patriotiques, et de ce foyer sortit un feu électrique qui embrâsa toutes les ames du saint amour de la patrie. Alors on vit de toutes parts accourir les amis, les défenseurs de la liberté. Les colonnes du peuple se réunissent et s'ébranlent : on jure de mourir ou de vaincre. Ce serment retentit jusques dans l'armée prussienne, y renvoie la terreur et l'effroi qu'on avoit cherché à nous inspirer. L'ennemi, sur le point d'être enveloppé, rétrograde avec précipitation en laissant le sol de la liberté engraissé de ses cadavres.

« A ce prélude de nos victoires, les partisans de la royauté rentrèrent dans les ténèbres, et le tyran n'attendit plus que le juste châtiment de sa trahison.

« La Convention nationale qui succédoit à l'Assemblée législative, se trouva composée d'hommes énergiques réunis de tous les points de la France, qui venoient d'être témoins de l'élans sublime du peuple, et de sa profonde indignation contre les crimes de la royauté; ils sentirent l'importance d'en prévenir le retour, et à l'unanimité ils proclamèrent la République.

« A cette heureuse nouvelle la France retentit de cris d'allégresse et de joie. Les sociétés particulières, les communes, les districts, les départemens et les armées, tout fut unanime pour manifester l'adhésion la plus formelle au décret; de toutes parts la Convention nationale reçut des adresses de félicitation où l'on demandoit en même temps le jugement du tyran.

« Il arriva enfin, ce jour de triomphe pour la France libre, ce jour de deuil et de consternation pour les partisans de la royauté, ce jour à jamais mémorable dans les annales de la République, qui fit connoître à l'Europe étonnée la force des peuples et la foiblesse des rois.

« MANES des patriotes immolés sous les murs du château des tuileries, consolez-vous, le tyran a reçu la juste punition de ses crimes, et vous êtes vengées!

« Rien ne sembloit plus devoir arrêter la marche du peuple français vers le but qu'il

s'étoit proposé, celui d'obtenir enfin une Constitution vraiment républicaine.

« Mais tel est le malheur des peuples qui ont subi le joug des rois, qu'ils ne peuvent le secouer sans entrer en guerre avec les tyrans étrangers.

« A peine le peuple français eut-il proclamé sa souveraineté, que l'empereur et le roi de Prusse armèrent contre lui. Quand il eut proclamé la République, tous les despotes résolurent sa ruine, et la France libre eut à lutter contre l'Europe esclave.

« Mais ne craignez pas, citoyens, que les vainqueurs de *Valmy*, *de Spire* et d'*Argonne* laissent périr une patrie qu'ils ont une fois sauvée : ils sont français ! ils sont républicains ! Vous les verrez bientôt devenir les émules des héros de la Grèce et de Rome ; faire plus dans quelques années, sous le règne de la liberté, que la France n'avoit fait en quatorze siècles sous le règne des rois. Vous les verrez forcer l'étranger à ne parler de la République qu'avec admiration, et d'un citoyen français qu'avec respect. Vous verrez le génie de la liberté former tout-à-coup parmi eux des généraux habiles qui les mèneront à la victoire ; et vous distinguerez parmi ces généraux un jeune homme, aussi modeste que grand, qui surpassera en prudence et en talens militaires tout ce que l'histoire nous apprend des plus savans guerriers, battra

par-tout les premiers tacticiens de l'Europe ; donnera la liberté à l'Italie, et forcera le Continent à nous demander la paix.

« Mais mon but n'est pas de vous retracer ici le tableau de nos victoires et de nos triomphes ; c'est des crimes de la royauté que j'ai à vous entretenir.

« Tandis que nos armées préparoient à l'extérieur avec tant d'éclat les hautes destinées de la République ; tandis que le peuple s'imposoit les privations les plus pénibles et les plus douloureuses, qu'il faisoit à la patrie les sacrifices continuels de ses travaux, de ses vêtemens et de ses subsistances, la faction royale, revenue de la stupeur où l'avoit jetée la mort du tyran, chercha à agiter ce peuple bon, sensible et généreux ; et par une adresse et une perfidie machiavélique, elle profita de cette agitation pour augmenter le nombre de ses partisans secrets ou déclarés.

« Dès-lors on a vu cette faction se reproduire et jouer un grand rôle dans tous les mouvemens qui ont agité Paris et les départemens. Là elle paroît sous les couleurs de l'anarchie ; ici sous le masque de l'hypocrisie et de la vertu.

« Au 9 thermidor la Convention nationale avoit repris le sentiment de sa puissance et de sa force ; elle aimoit l'ordre, elle chercha à faire renaître la confiance et la sécurité. Voyez comme les royalistes profitent habilement de cette circonstance !

« Parce que quelques hommes immoraux s'étoient mêlés dans les rangs des patriotes, et que le gouvernement révolutionnaire avoit pesé sur quelques innocens, ils ont dit : Confondons les fautes, les erreurs et les crimes ; portons l'alarme dans le cœur des citoyens paisibles ; persuadons-les que nos dangers leur sont communs, que le même sort les attend, et qu'ils doivent s'unir à nous pour nous sauver tous ou pour périr ensemble. Par cette manœuvre insidieuse ils ont réussi à reporter sur les patriotes les plus énergiques les soupçons et la juste défiance qui les avoient poursuivis jusqu'alors. C'est ainsi qu'ils sont parvenus à faire incarcérer les plus chauds amis de la liberté, et qu'ils enlevèrent à la Convention ses plus fermes appuis.

« Voyez aussi comme ils la flattent pour avoir la liberté de leurs partisans ; comme ils exaltent ses vertus, sa justice et son humanité, pour obtenir la restitution des biens des condamnés en faveur de leurs parens : ils couvrent de fleurs le précipice où ils vouloient l'entraîner ; ils ornent de festons la victime pour l'égorger au 13 vendémiaire. Ces représentans qui naguère étoient pour eux si grands, si humains, si dignes de leur confiance, deviennent tout-à-coup des brigands et des scélérats dont il falloit se hâter de purger la France : il n'est plus question que de s'armer, de dissoudre la Convention, et de proclamer la royauté. Sans nos frères d'armes

qui se trouvoient à Paris, un petit nombre de républicains échappés à la réaction qui se réunirent à eux, et quelques coups de canon qui firent ajourner ce projet, le peuple francais alloit ramper sous un maître, et l'Italie seroit encore esclave.

« Vous connoissez, citoyens, les moyens que les royalistes avoient pris pour pervertir à ce point l'opinion publique; et vous savez que ce fut sous leur influence que se firent une grande partie des élections de l'an 4 et de l'an 5.

« Assurés de trouver des partisans dans les administrations comme dans les tribunaux, dans le Corps législatif et même dans le Directoire exécutif, il ne leur fut pas difficile d'obtenir des radiations pour les émigrés, et de faire relever de la déportation les prêtres rebelles aux lois; ils purent impunément flétrir les patriotes, assassiner les républicains, avilir le gouvernement, et à l'aide du fanatisme allumer la guerre civile, et se flatter de relever un trône avili et pulvérisé au 10 août.

« Leur plan de diffamation, d'horreurs et d'assassinats étoit si bien exécuté dans la plupart des départemens, qu'il suffisoit d'avoir constamment bien servi la République pour être proscrit par eux; et ils vouoient aux poignards, sous le nom de *terroristes*, *anarchistes* ou *jacobins*, tous ceux dont ils désespéroient de faire fléchir les principes.

« Qu'on ne cherche pas d'autres causes, et qu'on ne demande plus par quel concours d'événemens imprévus les amis ardens de la République se sont trouvés en but à la proscription et à l'ignominie ; tandis que les *royalistes*, les *chouans*, les assassins connus sous le nom de compagnie de *jesus* et du *soleil*, ont été transformés en *honnêtes-gens*. Comment il s'est fait que les défenseurs de la patrie, ceux qui depuis cinq ans versoient leur sang pour le maintien de la liberté, étoient devenus l'objet de l'outrage et de la calomnie; tandis qu'on préconisoit le courage et l'énergie d'une jeunesse efféminée et lâche, qui n'osa jamais approcher ou soutenir la présence de l'ennemi. Comment le fanatisme a pu retrouver ses apôtres, et voir relever ses autels.... On n'en peut plus douter, voilà les crimes de la royauté.

« Mais par quel aveuglement ses partisans ont-ils pu se persuader que ceux qui avoient brisé les fers de la Hollande et rendu la liberté à l'Italie, rentreroient dans leurs foyers pour y servir sous un maître?

« Du milieu des camps leur voix se fait entendre : elle suffit pour rendre l'espoir aux républicains. Les royalistes s'en effraient, ils se troublent, ils tremblent, ils frémissent..... Rendons encore une fois grâces à nos armées! Rendons grâces au courage et à l'énergie des Membres du Directoire, à nos représentans

restés fidèles! Rendons-en grâces sur-tout au génie qui veille sur les destinées de la République, le 18 fructidor a anéanti la faction en déportant les factieux!

« Que l'expérience du passé nous serve de leçon pour l'avenir. Ne nous endormons plus dans une dangereuse et perfide sécurité. Mais en même temps, citoyens, que vous aurez l'œil ouvert sur les trames des royalistes, ne négligez pas non plus de vous défier de ces hommes qui ne peuvent avoir d'existence que dans le désordre, la confusion et l'absence de tout gouvernement; qui n'ont embrassé la révolution, que sous les rapports des avantages qu'ils s'en promettoient; de ceux pour qui tout va et tout ira toujours mal tant qu'ils ne seront pas à la tête des affaires; qui déclament sans cesse contre les fonctionnaires publics honnêtes et paisibles, par cela seul qu'ils ont votre estime et qu'ils voudroient leur enlever votre confiance: ceux-là en sont indignes, ainsi que des places qu'ils ambitionnent, qui vous flattent pour les obtenir.

« Nous avons passé par tant de crises; le moment du passage a été souvent accompagné de tant de dangers, de tant d'incertitudes. Nous avons vu quelquefois notre atmosphère chargée de tant de nuages, obscurcie de tant de ténèbres, qu'on ne doit pas s'étonner que notre révolution ait eu ses taches et qu'elle ait fait des infortunés. Ce n'a pas été même une des

manœuvres les moins perfides des partisans de la royauté, qui cherchoient à en rejeter l'odieux sur les républicains, que d'en rappeler sans cesse au peuple le douloureux souvenir dans des fêtes consacrées à lui retracer les triomphes de la République, et non pas les malheurs de la révolution.

« Mais ce qu'il étoit de leur intérêt de vous faire oublier, moi, magistrat républicain, je suis chargé de vous en rappeler le souvenir, et de vous montrer les crimes de la royauté et de ses partisans dans toute leur difformité.

« Je ne vous dirai pas que les rois ont presque toujours été les fléaux des nations, je ne vous parlerai que des crimes dont nous avons tous été les témoins.

« Ce sont les rois et leurs partisans qui depuis 1789 n'ont cessé d'appeler au milieu de nous la famine et la guerre civile, l'indigence et le malheur. Ce sont eux qui, toujours ingénieux et fertiles en moyens de contre-révolution, ont imaginé le discrédit des assignats, l'accaparement, l'agiotage, la cessation des travaux, la stagnation du commerce, la disette, la cherté des denrées, les trahisons, les complots, la journée des poignards, le camp de Jalès, les massacres de château-vieux, de Nismes, de Montauban et du champ de Mars. Ce sont eux qui ont ouvert la Champagne à Brunswick, et livré Longwy, Verdun, Valenciennes, Condé,

le Quesnoy. Ce sont eux qui ont vendu Toulon, livré la Corse et dévasté nos Colonies.

« Ne sont-ce pas les royalistes et leurs complices qui dans la Vendée ont fait égorger à Machecoul six cents pères de famille et autant de femmes et d'enfaus; qui ont fait ouvrir à Montaigu une fosse de cinquante toises dans laquelle ont été précipités tous les républicains de cette malheureuse commune? Ne sont-ce pas les royalistes et leurs complices qui ont poussé le raffinement de la barbarie jusqu'à faire arracher les ongles des pieds et des mains à des volontaires auxquels on avoit commencé par crever les yeux, et qui ne moururent que le lendemain dans les plus affreux tourmens? N'est-ce pas au nom du roi et pour la royauté que des brigands arrêtent les courriers et les malles pour voler le numéraire que le Gouvernement fait circuler dans l'intérieur pour les besoins de la République?

« Ce sont encore les royalistes qui ont démoralisé l'esprit public, et provoqué du Nord au Midi les assassinats des républicains. N'ont-ils pas soldé des hommes sanguinaires et féroces qui ont égorgé à Marseille plus de cent républicains injustement détenus dans le fort Jean? Qui à Tarascon ont précipité du haut de la tour soixante-six martyrs de la révolution, dont une foule d'émigrés, de fanatiques et de dévotes voyoient avec un plaisir cruel et barbare les

cadavres ensanglantés rouler sur des cadavres expirans?..... Mais ma bouche se refuse à vous retracer des horreurs qui font frémir la nature.

« Citoyens, nous pouvons aujourd'hui nous montrer généreux; et si je vous ai rappelé le souvenir de tant de forfaits et de crimes, dont je n'ai pu vous retracer qu'une esquisse imparfaite, ç'a été uniquement pour vous bien pénétrer de la haine que vous allez jurer à la royauté. Mais restez unis, fermes et indivisibles à côté de la victoire; n'attendez votre vengeance que de la loi seule, et n'ayez plus maintenant pour des mécontens obscurs, que ce mépris froid qui sied si bien à la véritable force envers l'extrême foiblesse : l'univers attend de vous de tels exemples, parce qu'il sait que des républicains sont dignes de les donner.

« Abandonnez à leurs remords les monstres qui se sont rendus coupables de tant de crimes; qu'ils vivent, mais pour être témoins de nos fêtes qui les affligent, de nos vertus qui les désespèrent, et de l'affermissement de la République qui fera à jamais leur supplice.

« Et s'il falloit présenter de grands objets à votre juste ressentiment, songez que la fière Albion, l'astucieux cabinet de Londres, l'infâme Pitt, ont causé une partie des désastres et soldé les assassinats dont les Français ont été les victimes. Armez-vous pour purger la terre de ce léopard cruel, cet holocauste sera agréable au

dieu de la liberté ; et quand par votre courage il aura cessé d'être, écrivez à l'embouchure de la Thamise : *PASSANT, arrête-toi, et contemple ce qui reste de la moderne Carthage, cette nation orgueilleuse qui voulut usurper l'empire des mers, et declarer une guerre impie, à un peuple d'amis et de frères.*»

Ce discours entendu avec la plus grande attention et un véritable intérêt, n'a été interrompu que par des marques d'approbation, et a été suivi des plus vifs applaudissemens et des cris répétés de vive la République, qu'une foule immense de citoyens de tous sexes qui remplissoit la salle a fait retentir dans toutes ses parties, avec la demande de l'impression du discours.

Le silence rétabli, on entendit alors un chœur qui peignoit les horreurs de la tyrannie : la satisfaction générale qu'il produisit, a prouvé au lycée combien il avoit rempli le vœu des amis de la liberté.

Le citoyen Briot, professeur de belles-lettres à l'école centrale, qui avoit remplacé le citoyen Vernerey à la tribune, a prononcé aussi un discours en ces termes :

Si dans le sein de Rome il se trouvoit un traître,
Qui regrettât les rois et qui voulût un maître,
Que le perfide meure au milieu des tourmens :
Que sa cendre coupable, abandonnée aux vents,
Ne laisse ici qu'un nom, plus odieux encore
Que le nom des tyrans que Rome entière abhorre.

VOLTAIRE.

«CITOYENS,

« IL est des fêtes, des cérémonies publiques qui conviennent à tous les temps, qui plaisent à tous les peuples libres, et dont l'effet certain est de créer, de perpétuer et d'étendre de grands sentimens. Il en est qui appartiennent aux circonstances, qui sont propres à certaines nations, qui leur rappelant seulement quelques époques de leur régénération et de leur gloire, n'ont ni le même pouvoir sur les autres peuples, ni la même influence aux yeux de la postérité : celle qui nous rassemble en ce jour réunit ce double caractère. La punition solemnelle d'un roi sera une des belles époques de l'histoire du genre-humain ; les nations affranchies admireront le grand exemple que les Français ont donné au monde, en lui apprenant que les tyrans ne sont point impunissables par essence, et les générations qui nous suivent rendront grâces à leurs aïeux, pour avoir brisé courageusement tous les liens qui auroient pu les attacher encore à la monarchie.

« Des circonstances particulières concourrent à rendre cette cérémonie plus imposante, en y mêlant je ne sais quel sentiment de salut et de régénération. Aujourd'hui la royauté devoit être plus solemnellement établie sur les ruines de la République ; aujourd'hui des royalistes insolens devoient arborer avec audace les couleurs du deuil, entonner les chants du souvenir et du regret, hurler avec plus de férocité l'hymne de la vengeance ; aujourd'hui cette horde homicide, que nous voyons depuis trois ans désoler notre malheureuse patrie, devoit effacer à coups de poignard l'ignominie que le 21 janvier imprima sur le front de la royauté, et immoler des holocaustes expiatoires aux manes de Louis XVI.

« Échappés aux dangers qui menaçoient la patrie, aux assassinats organisés sur toute la surface de la République, les crimes des partisans de la royauté doivent nous rattacher encore davantage à cette fête, et ajouter à la juste horreur que les rois et leurs satellites doivent nous inspirer. Nous ressemblons à ce peuple de l'antiquité, qu'on vit tant de fois rebâtir son temple et ses autels ; trop long-temps la République a été pour nous cette Sion qu'on n'invoquoit plus qu'en pleurant sur le bord des fleuves de Babylone ; trop long-temps l'arche d'alliance fut profanée par des mains impures, et l'Europe ne nous voit encore occupés qu'à

relever la statue de la liberté, à recueillir les débris des institutions républicaines, et à lutter contre les derniers efforts de la royauté agonisante.

« Que les hommes foibles et courbés sous la verge des vieux préjugés, les valets imbécilles de la tyrannie n'affectent pas de s'effaroucher, cette fête n'a rien de sinistre ni de sanguinaire; ce n'est pas la mort d'un homme que nous aimons à rappeler; ce n'est pas sur le sang de Louis XVI que nous voulons fixer les regards: nous célébrons cet événement mémorable qui a éclairé les nations et ébranlé les trônes; nous perpétuons le souvenir de ce grand acte de justice nationale, qui a placé un tyran sous la main de son peuple. Louis XVI, vil, méprisable et justement puni, n'est digne ni de notre colère ni de nos souvenirs; mais ce jour est celui que les événemens nous ont marqué pour vouer le despotisme et la monarchie à une juste exécration; celui où nous devons présenter au monde et aux amis des rois l'échafaud de la royauté, et nous lier par de nouveaux sermens au maintien et à la splendeur de la République.

« La haine est sans doute un sentiment pénible et illégitime, quand il n'est pas enfanté par une passion naturelle et généreuse; mais l'horreur pour le crime est-elle séparable de l'amour de la vertu? La haine pour la royauté est-elle autre chose qu'une conséquence natu-

telle et certaine de l'amour de la liberté et de la République? Un républicain peut-il envisager un roi autrement que le sauvage de l'Afrique envisage le tigre prêt à le dévorer?

« Ce sentiment de haine pour la royauté a animé ces nations que nous appercevons encore resplendissantes de gloire à travers la nuit des siècles; c'est lui qui a enfanté tant de grandes actions et d'illustres exploits; il est fondé sur la nature et les lois les plus saintes; il est tellement gravé dans le cœur de l'homme, que la servitude et la corruption ne l'effacèrent jamais. La terreur et l'oppression faisoient ramper sous des tyrans; mais on éprouvoit une sorte de jouissance à pouvoir flétrir impunément les cendres de leurs ancêtres. On servoit sous Charles IX, Louis XIV et Louis XVI; mais on admiroit Scévola, les Brutus et Chéréas..... Ainsi la nature même a réprouvé les rois, et les a voués à une haine énergique et prononcée de la part de quiconque ne fut pas dépravé par le vice et l'esclavage.

« Mais si ce sentiment que l'Être suprême imprima dans nos cœurs a dû s'accroître par la tyrannie, s'il doit se prononcer davantage chez les peuples qui furent le plus cruellement opprimés, s'il est une nation chez laquelle l'amour des rois ne seroit aujourd'hui qu'une bassesse insigne, un crime contre la raison et l'humanité, ô Français! quel peuple éprouva

plus de maux, fut plus écrasé par de plus indignes maîtres? Quelle nation trouve dans son histoire de plus déchirans souvenirs, une plus ignominieuse servitude? Quels hommes eurent plus de droits à une juste vengeance contre les tyrans et contre la tyrannie?

« Qu'ai-je dit, ô ma patrie! quelle tâche pénible me suis-je imposée! J'avois rejeté loin de moi ces annales sanglantes; j'avois promis de ne plus retracer à mon imagination cette longue suite de forfaits qui ont épouvanté la terre..... Mais s'il en est encore parmi les Français que les crimes de Louis XVI et de ses satellites n'ont pas éclairés, s'il en est qui regrettent encore leurs fers et leurs maîtres, qu'ils jettent leurs regards sur l'effrayant tableau que nous offrent quatorze siècles d'attentats contre l'humanité, qu'ils fouillent dans les tombeaux, qu'ils exhument les cadavres de leurs ancêtres, et qu'ils apprennent de ces ossemens brisés, de ces cendres inanimées, quels furent les bienfaits des tyrans et les charmes de la servitude.

« O combien est effrayant le tableau que me présente l'histoire de notre monarchie! Entendrez-vous, sans frissonner d'horreur, les noms des soixante-deux monstres qui ont désolé vos villes et vos campagnes? Est-ce l'histoire naturelle des tigres et des loups qu'il me faut décrire? Français, j'ai cherché dans le nombre de vos rois quel seroit celui que le glaive ven-

geur des lois auroit épargné dans la condition de simple citoyen, et je ne vous ai vu dominés que par des scélérats dignes de l'échafaud. Telle est l'influence empoisonnée du trône, que les rois furent les premiers des criminels, et que chacun des nôtres peut être distingué de ses semblables par un forfait qui lui est propre, presque tous par des attentats qui ont épouvanté la nature. Or, écoutez Français et frémissez, voici l'analyse de votre histoire, ou plutôt la nomenclature de vos rois. Ecoutez, amis de la royauté, partisans du trône, écoutez, démentez-moi si vous l'osez, et défendez vos maîtres. Je serai court, citoyens : eh! quel mortel auroit la force de s'étendre sur un sujet si horrible, et de marcher long-temps au milieu du sang, des tombeaux, des incendies et des cadavres!

« Le crime asservit la Gaule que les Romains ne purent jamais entièrement dompter. Un sicambre, aidé par vingt mille brigands sortis des marais du Mein, de la Meuse et du Rhin, envahit la France. Clovis se moque également de la religion, de la vie des hommes, et boit le sang de ses parens même; le premier il met en honneur cette maxime familière aux brigands : *J'aime la trahison, mais je hais le traître.*

« Childebert commence son règne par un lâche assassinat, et porte bientôt la peine de ses crimes.

« Clotaire Ier., tout à-la-fois assassin et adul-

tère, se réjouit du spectacle atroce que lui présentent son fils, sa bru et ses deux petites-filles brûlés vivans dans une maison qu'il fait incendier.

« Chilperic fait égorger deux de ses fils, et étrangle lui-même sa seconde femme pour épouser l'atroce Frédegonde qui bientôt le fait assassiner.

« Clotaire II tue lâchement les ennemis qui se rendent à lui, égorge, mutile et disperse le peuple saxon, et ne laisse aucun mâle *plus haut que son épée.*

« Dagobert se révolte contre son père, empoisonne son neveu, et croit obtenir le pardon de ses crimes et de ses crapuleuses débauches en fondant quelques couvens de moines qui lui ont donné en reconnoissance de lâches éloges.

« Clovis II, Clotaire III, Chilperic II, Thierry Ier., Clovis III, Childebert, Dagobert II, Chilperic III, Thierry II, Chilperic IV terminent dans la crapule, le fanatisme, la fainéantise, les deux cent soixante-dix ans d'oppression, de meurtres, de trahisons dont la race atroce de Mérovée a inondé les diverses provinces de la France.

« Charles Martel, fourbe et fanatique, prêche l'évangile à coups de sabre, en même temps qu'il sape l'autorité des rois; et bientôt son fils Pepin, parjure et sacrilège, usurpe le trône, fait renfermer son maître dans un cloître, et pense obtenir le pardon de ses crimes en éta-

blissant la puissance monstrueuse des papes, sur les ruines fumantes de l'Italie saccagée.

« Charles, que de vils flatteurs ont appelé *grand*, outrage la nature en volant le patrimoine de ses neveux, en répudiant sa femme et en condamnant son beau-père à mourir dans les cachots. Assassin fanatique des malheureux saxons, il leur enseigne le christianisme à la lueur de leurs toits embrâsés; brigand tantôt heureux, tantôt malheureux, il achète sa réputation, l'empire et l'amour des papes, en ravageant la terre. Environné de concubines et de moines, il meurt dans la débauche, et le sang de plusieurs millions d'hommes massacrés par lui, semble à la cour de Rome un titre de plus pour le canoniser. Citons pourtant à sa louange un trait qui, en peignant ces temps barbares, nous apprend quels hommes régnoient sur la France. Charlemagne, dans son testament, recommanda à ses fils *de ne point égorger leurs enfans nés et à naître, de ne les point mutiler, de ne leur point crever les yeux*, etc.

« Louis, qu'on appela *débonnaire*, assure son empire par le meurtre de son cousin Bernard, auquel il fait arracher les yeux : aussi vil que fanatique et né pour porter le froc monacal, il ne sait ni régner, ni assurer son autorité attaquée par ses propres fils.

« Charles le chauve ne marque un règne de trente-huit ans que par des perfidies, des haines,

et l'ambition qui lui inspire le projet de dépouiller sa nièce.

« Louis le bégue, au bout de douze ans de règne, laisse une mémoire avilie et deux bâtards: ceux-ci sont à peine comptés parmi les rois.

« Charles le gros, incapable de gouverner, laisse démembrer ses états et meurt misérable et fugitif.

« Eudes n'est pas plus puissant pour retenir l'état sur le penchant de sa ruine.

« Charles le simple, aussi lâche qu'imbécille, se laisse détrôner, et meurt victime de la trahison qui fait passer le sceptre aux mains de l'usurpateur Raoul : celui-ci ne laisse d'autre mémoire que celle de son injustice et de son ambition.

« Louis IVe rappelé d'Angleterre, ingrat envers son bienfaiteur, lâche assassin de l'ennemi de son père, meurt détesté des Français, et laisse après lui Lothaire qui dévaste la France, verse à grands flots le sang du peuple, et périt par le même poison qui bientôt moissonne aussi Louis le fainéant. Faut-il que dans ces temps barbares cette qualité fasse l'éloge de celui-ci! du moins les historiens disent de lui *il n'a jamais rien fait.*

« Enfin la race exécrable des Capet usurpe la puissance souveraine, affermit son trône par le meurtre et le poison, et donne à la France des rois plus criminels encore que les précédens.

« Hugues Capet, descendant d'un saxon, valet de Charles son roi, crée le monstre horrible de la féodalité, et bientôt soutenu par les grands, monte sur le trône : cet usurpateur féroce se fait livrer son roi par un évêque, et le fait mourir dans les fers.

« Robert fait brûler vifs dans Orléans des chanoines et des hérétiques prévenus de partager les erreurs des manichéens, repaît ses yeux de ce spectacle atroce, et ne marque un règne de plus de vingt ans que par sa superstition et sa servile complaisance pour les papes. Son fils Henri Ier. règne trente ans, et meurt sans se douter de ce que peut et de ce que doit faire un roi.

« Philippe Ier. viole sa foi par avarice, et vend sa médiation pour de l'argent; il répudie sa femme pour satisfaire un amour illégitime. *Esclave de ses passions*, nous dit le président Hénault, *et moins avili encore aux yeux de son peuple par ses vices que par sa foiblesse à s'en laisser punir.*

« Louis le gros laisse établir en France la puissance anglaise, autorise des moines à ordonner des duels, et à faire verser religieusement le sang humain. Vengeur de la mort du comte de Flandre, il dépouille son légitime héritier, et vil aux pieds des papes, il croit en obtenir le pardon des malheurs qu'il a attirés sur le peuple.

« Louis le jeune, altéré de sang et de carnage, met à feu et à sang la ville de Vitri, et faisant incendier l'église sous ses yeux, jouit du barbare spectacle et des cris horribles de quinze cents malheureux que les flammes y dévorent vivans. Il croit expier ses crimes en conduisant quatre-vingt mille français à la mort dans la Judée, et meurt au milieu des dissentions intestines auxquelles il a livré son royaume.

« Philippe, que la flatterie surnomma *Dieu-Donné*, débute par proscrire une classe de ses sujets; défend de prononcer certains mots religieux, en condamnant les violateurs de cette défense à une amende, s'ils sont nobles, mais à être notés s'ils sont roturiers; répudie successivement deux femmes. Après avoir enseveli une seconde fois dans la terre sainte les forces et les trésors de la France, il revient se baigner dans le sang des malheureux albigeois, fait saccager et inonder de sang la ville de Béziers, pour plaire à saint Dominique, qui, le crucifix à la main, dirige le massacre d'une partie des villes méridionales : il termine enfin sa carrière par le meurtre de vingt mille français égorgés dans le sac de la ville de Toulouse, au nom de *Dieu-Donné* et du pape Innocent III.

« Louis VIII continue à massacrer les albigeois, dépouille perfidement le comte de Toulouse son parent, tyrannise ses propres enfans, en ordonnant à quelques-uns d'entr'eux de se faire

moines, et trouve la mort au siége d'Avignon, où il prépare le meurtre de nouvelles victimes de leurs opinions religieuses.

« Cet autre Louis, que des fanatiques ont appelé saint, et qui depuis près de six cents ans jouit des honneurs de l'apothéose, se rend complice de l'assassinat infâme commis par Charles d'Anjou son frère, mène deux fois au carnage dans la terre sainte les armées françaises, et croit racheter le sang qu'il vient de faire répandre en portant des ordonnances barbares contre les jureurs et les blasphémateurs. Il démembre encore une partie de ses provinces en faveur de l'Angleterre, et confirme la servitude et la vassalité, en obligeant tout vassal à suivre son seigneur à la guerre par-tout où il le conduiroit.

« Philippe le hardi ne marque dans l'histoire que par une guerre d'extermination qu'il déclare à la Sicile, pour venger les querelles du féroce Charles d'Anjou, et par une lâche déférence pour le pape Grégoire X, auquel il cède le comtat Vénaissin.

« Philippe le bel, oppresseur d'un vassal généreux et tyran de sa fille, sans honneur et sans foi à l'égard du comte de Flandre, de ses fils et de la noblesse de sa suite qu'il jette dans les fers ; bourreau de son peuple qu'il mène à la mort dans les plaines de Courtrai, pour soutenir ses crimes à main armée ; voleur de

ses sujets qu'il trompe en altérant la monnoie, se montre pendant vingt-neuf ans le digne successeur des monstres qui l'ont précédé.

« Louis le mutin, ou plutôt l'insolent, aussi fourbe que son père, continue les funestes guerres de Flandre, fait pendre sans forme le célèbre et malheureux Enguerrand de Marigny, et amène la vénalité des offices de judicature.

« Philippe le long ne marque guère que par la continuité des malheurs du peuple; il rappelle pour de l'argent les juifs chassés par ses prédécesseurs, et les repousse ensuite de ses états.

« Charles le bel accorde le premier les dîmes ecclésiastiques au pape, sous la condition de les partager avec lui. *Il meurt*, nous dit Hénault, *sans avoir rien fait ni pour ses peuples ni pour sa gloire, et laissant l'état accablé de dettes.*

« Philippe de Valois opprime les flammands, réduit Cassel en cendres, et fait couler le sang des malheureux aigris par des impôts excessifs. Comme un des tyrans ses prédécesseurs, il falsifie les monnoies, et amène, par sa hauteur insolente à l'égard d'Edouard roi d'Angleterre, une guerre dans laquelle il mène à la boucherie des milliers de français, et qui précipite l'état à deux doigts de sa perte. Ce tyran est le premier qui ait imaginé d'établir une contribution sur le sel.

« Jean commence son règne par faire pendre,

sans motif et sans jugement, le connétable de France; fait trancher la tête, sans procédure, à deux seigneurs de la cour; tombe aux mains des anglais après une guerre dévastatrice; achète sa liberté par le démembrement et la ruine de ses états, et regrette, en mourant, de ne pouvoir consommer la ruine de la France.

« Charles, peu instruit par les malheurs de son père, entraîne de nouveau ses peuples à la guerre, viole la foi promise, et refuse d'exécuter les conditions attachées à la liberté du roi Jean. La flatterie lui donna le nom de SAGE, et la force de la vérité veut que je raconte un des traits qui ont pu lui mériter un pareil titre.

« La ville de Montpellier, vexée par les agens du roi, se soulève et fait justice de quelques fripons. Charles *le sage* envoie son armée pour la réduire. Tous les habitans vont au devant, précédés des plus notables et des gens d'église, la corde au cou et criant miséricorde : tout un peuple à genoux demande grâce et offre satisfaction. Un tyran farouche entre au milieu de cette scène de désolation, fait dresser des échafauds, prononce la mort de six cents des plus notables habitans, et se donne le plaisir barbare de varier leur supplice; deux cents sont décapités, deux cents sont pendus, et deux cents sont brûlés. Leurs enfans sont déclarés infâmes et condamnés à une servitude perpétuelle. Français voilà entre mille un des actes émanés de

la *sagesse* de vos rois ; voilà quel fut celui d'entre eux qui a obtenu de vos historiens le nom de SAGE. Jugez quels furent ceux auxquels on n'a pas osé donner ce nom !

« Charles VI ne marque pendant quelques années que par le sang qu'il fait couler ; il réduit en cendres Courtrai, pour punir cette ville de garder la mémoire d'une victoire remportée sur un de ses ancêtres ; il pousse à la révolte le peuple de Paris, par l'excès des taxes de toutes espèces, et fait pendre ensuite en sa présence et devant son palais trois cents des plus notables bourgeois de cette ville, tandis que son insolent chancelier insulte au peuple dans une harangue outrageante.

« Charles VII, déjà assassin avant que d'être roi, se rend aussi fameux par sa cruauté, que par la lâcheté qui le rend indigne des efforts qu'on fait de toutes parts en sa faveur. Enivré de plaisir et de débauche, il n'a pas le courage de défendre cette héroïne célèbre, à qui l'histoire accorde l'honneur d'avoir sauvé ses états et de lui avoir rendu la couronne. Étendu dans les bras d'Agnès Sorel, il voit tranquillement les féroces anglais égorger cette fille courageuse et infortunée.

« Louis XI..... J'ai nommé tous les crimes !!! Ennemi de son père et de son fils, empoisonneur de son frère, féroce et lâche, fanatique et parjure, brigue l'épouvantable honneur d'in-

venter de nouveaux supplices en couvrant des enfans du sang de leur père égorgé sur leurs têtes. Ses forfaits, en effrayant le monde, forcent les flatteurs au silence ; et l'histoire, qui en déguise une partie, fait frissonner encore d'horreur et d'indignation.

« Charles VIII eût été un monstre avant le règne de son père ; mais après Louis XI on ne peut remarquer autre chose si ce n'est que Charles est plus stupide et presque aussi cruel.

« Faut-il respirer un moment et considérer dans Louis XII celui que les historiens royaux ont appelé *le père du peuple*. Mais il ôte à l'université de Paris ses priviléges et comprime cette ville ; il se déshonore par un accord honteux avec Alexandre VI, le plus scélérat des papes, afin d'opprimer, de diffamer son épouse, et de faire briser par ce pontife des liens que l'intérêt de ses peuples, la liberté qu'il avoit reçue de sa femme, et vingt-six ans d'union intime auroient dû rendre à jamais sacrés. Par suite de cet accord, il donne au bâtard du pape ses sujets, l'argent de son peuple, et il entraîne les Français à une guerre désastreuse en Italie que son ambition lui fait entreprendre. Il n'augmente pas les impôts, mais il achève de rendre la justice vénale, en vendant à l'encan les offices royaux.

« François Ier. débute par ce concordat simoniaque avec Léon X, dans lequel le pape

cède au roi, pour de l'argent, le droit de nomination aux bénéfices de son royaume. Il inonde la France du sang des malheureux luthériens, et fait égorger par le parlement de Provence, appuyé de ses troupes, six mille infortunés coupables du crime irrémissible de prier dieu en langue vulgaire ; deux fois de suite il engloutit dans l'Italie les armées et les trésors de la France.

« Henri II renouvelle ces ordonnances homicides contre les jureurs, et autorise ces égorgemens appelés *jugemens de Dieu.* Il fait opprimer et massacrer les bordelais par le connétable de Montmorenci ; il porte en 1559 un édit qui punit de mort les luthériens, avec défense de diminuer la peine, établit une chambre ardente pour les juger, et se repaît du barbare spectacle d'en voir un grand nombre brûler sous ses yeux, avec une barbarie raffinée, sur la place de Grève, à la suite d'une procession de notre-dame.

« Français j'ai nommé Louis XI, je nomme Charles IX, et les cendres de vos pères se soulèvent encore après des siècles à ces noms horribles ! Comment raconter les crimes de ce règne abominable ? N'a-t-on pas tout dit quand on a nommé Charles IX, Catherine de Médicis et le cardinal de Lorraine ? Le Midi de la France se rappelle à ces noms sa longue et horrible dévastation ; les traces du sang versé le jour de

la saint Barthelemy ne sont pas effacées; la Seine atteste au monde entier que le roi lui-même ensanglanta ses ondes. Il est encore là, Français, il est là, au milieu de Paris, sur les rives de la Seine, le balcon qui ne s'écroula pas dans ce jour horrible sous les pieds de ce roi meurtrier et parricide!..... Mais quel emblème, quelle devise paroissent devant moi! quelle inscription se présente à ma vue! quels mots sont offerts à mes regards éperdus! quel est mon siècle, et quel est le moment de mon existence! Suis-je en l'an 5 de la République, ou bien existai-je en l'an 1572 pour être une des victimes de Charles IX?..... Le présenterai-je ce rapprochement étrange et terrible? Et pourquoi ne le dirois-je pas, puisqu'il m'est fourni par l'histoire? Oui, dût-elle retomber sur ma tête, cette comparaison accablante pour les brigands qui ont désolé ma patrie, citoyens, écoutez..... Charles IX, couvert du sang des Français, organisateur du plus épouvantable crime qui ait souillé les pages de l'histoire, osa se dire l'ami, le défenseur de la piété et de la justice. Le président Hénault, non-suspect sans doute quand il faut flétrir la mémoire de nos rois, nous apprend que ce monstre avoit choisi pour devise deux colonnes avec ces mots: HUMANITÉ et JUSTICE, *pietate et justitiâ*..... Quelle épouvantable profanation des mots les plus saints! LA PIÉTÉ, l'HUMANITÉ, la JUSTICE de Charles IX....

Voilà donc le modèle et le patron des brigands qui se couvrent depuis trois ans du sang français. Descendans de Charles IX, héritiers de ses fureurs, émules de ses crimes, gardez-vous de désavouer votre maître et votre roi : vous avez choisi sa dévise, *pietate et justitiâ ;* les mots d'HUMANITÉ et de JUSTICE furent aussi votre cri de ralliement ; vos fureurs et vos coups de poignard ont fait sourire le monstre au milieu des feux du tartare. Plus horribles que lui, vous avez suivi ses traces dans un siècle éclairé, vous avez sacrifié à ses manes, vous leur avez offert des libations sanglantes. Il ordonna de tuer partout où on pourroit le trouver, quiconque seroit tant soit peu suspect de la religion protestante ; et vous, vous avez prêché, établi en principe, que par-tout on pouvoit tuer un *jacobin*. Elles existent les pages où vous avez consigné cette épouvantable doctrine ; elles figureront un jour à côté de l'arrêt du parlement de Paris, de 1563, qui ordonnoit de courir sus aux hérétiques et de les assassiner. Charles IX ensanglanta la Seine de ses mains ; et vous avez gonflé de sang et de cadavres le Rhône, le Var, la Durance, Vaucluse et la Loire. Charles IX, faisant feu sur les huguenots, portoit un reliquaire, et fit remercier Dieu, par un jubilé général, du massacre de son peuple ; et vous, vous avez égorgé en invoquant les lois et *le culte de vos pères.*

Brigands, vous croyez avoir épuisé tous les traits de ressemblance ; il en est un qui vous manque, tremblez !.... Charles IX, tourmenté de remords, déchiré par les furies, suant le sang par tous les pores, revomit aux enfers son ame abominable et dévouée aux exécrations de la France !

« Henri III, qui succède à ce règne horrible, se livre à la plus crapuleuse débauche. Passant tout-à-coup des bras de ses mignons dans des processions fanatiques, et des confréries où la religion et les débauches sont mêlées ensemble, il fait lâchement assassiner le duc et le cardinal de Guise, porte à leur comble les troubles de la ligue, verse le sang à grands flots et périt misérablement de la main d'un moine.

« J'ai traversé péniblement à travers des flots de sang et des cadavres amoncelés deux races de tyrans, et les premières branches de la race infâme des Capets ; j'arrive au père des Bourbons. Naguère le nom de Henri IV étoit encore respecté, sa statue fut invoquée par le peuple aux jours de sa régénération, un grand poëte a célébré ses vertus, et je ne sais quel concert de louanges semble prêt à s'élever pour défendre sa mémoire. Je veux qu'on oublie les flots de sang qu'il a versés pour monter au trône ; mais malgré les flatteries des historiens, je vois Henri IV abjurant lâchement son culte pour affermir sa puissance ; je le vois porter cet édit barbare qui défendoit aux Français d'avoir des armes à

feu, sous peine de deux cents écus d'amende et de la prison pour la première fois, de la vie et de ses biens pour la seconde; je le vois faisant battre de verges quelques praticiens assemblés dans une auberge, où ils refusèrent de partager leur dîner avec Henri IV qu'ils ne connoissoient pas; action que Voltaire ne vouloit pas croire, parce que, disoit-il, elle déshonoreroit la mémoire d'Henri IV; je le vois établir le code des chasses, monument horrible d'oppression et de barbarie, capable seul de flétrir la mémoire d'un roi; ce code sanguinaire où parmi plusieurs dispositions tyranniques je lis ces mots: *Le paysan surpris avec un fusil autour d'une remise (de gibier) sera mené fouettant tout autour du buisson où il aura été trouvé, jusqu'à effusion de sang.* Je vois enfin Henri IV altérant la monnoie comme ses prédécesseurs, et rendant héréditaires les charges de judicature que François Ier. avoit mises à l'encan, afin de percevoir un droit pour payer ses maîtresses..... Non Henri, je ne me prosternerai pas devant tes autels, et je n'ai vu dans ton histoire rien qui puisse beaucoup diminuer la haine que tout républicain doit vouer à tes semblables.

« Son fils Louis XIII fut appelé *le juste*, et son règne présente au monde un autre Néron. Sous lui on voit renaître les atrocités qui ensanglantèrent les premières pages de notre

histoire. Des amis, des favoris du roi, des grands de l'état sont assassinés, les uns par ses ordres, les autres sous ses yeux. Le parricide chasse, emprisonne sa mère, et la laisse mourir de faim misérablement à Cologne. Il faut exhumer ici les manes de Richelieu, et les offrir encore une fois à l'exécration universelle. Les meurtres judiciaires, les assassinats, les empoisonnemens, les persécutions religieuses, les dilapidations ont signalé ce règne horrible. Élevez vos voix sépulcrales, infortunés habitans de la Rochelle et du Vivarais ! Racontez le sac épouvantable de vos villes; peignez-nous ce trait de barbarie inoui jusqu'alors, et devenu fameux dans les fastes de la tyrannie; montrez-nous ces infortunés que renvoient les rochellais courageux, qui vouloient se défendre et mourir, des femmes, des vieillards, fusillés par l'armée du roi à laquelle ils venoient demander du pain, réduits à l'extrémité terrible de vivre d'herbe et de mourir de faim sur le glacis de la place. Cendres du malheureux Urbain Grandier, et des religieuses de Loudon, élevez-vous, et dites quelle fut la justice de l'abominable roi et de son vil ministre ! Voilà celui de nos rois qui fut appelé *le juste*. Quelle est donc, grand Dieu ! la justice des rois et l'humanité de leurs ministres !

« Si l'ambition, la tyrannie, l'effusion du sang humain, les plus lâches perfidies donnent des droits à la grandeur, Louis XIV doit être

appelé grand. Pendant soixante-douze ans il a fait le malheur des Français et désolé l'Europe. Sa vie est une suite de forfaits non-interrompus, et l'influence de cet illustre scélérat semble avoir corrompu tous les grands hommes qui ont vécu sous lui ou écrit son histoire : il seroit long de raconter les attentats qui ont déshonoré son règne, par-tout on en retrouve les traces. Le Palatinat fume encore, deux fois incendié par ses mains. Dans ces plages paisibles de la Séquanie, où nos ancêtres vivoient presque libres, il apporta sa fureur et ses armes ; mais l'histoire a menti quand elle a vanté la gloire de cette conquête. Les braves francs-comtois, seuls, sans secours, ont lutté honorablement contre le tyran ; ILS FURENT ACCABLÉS, MAIS NON VAINCUS. L'Europe entière, les rois même ses complices, s'élèvent contre la mémoire de Louis IV, et attestent à la postérité qu'il compta toujours pour rien la violation de sa foi, la vie des hommes et les malheurs de son peuple. La révocation de l'édit de Nantes et les mesures atroces qui l'ont suivi, flétrissent pour jamais sa mémoire ; les dragonnades des Cévennes ont été voulues et dirigées par lui : il paya, à la vérité, quelques vils adulateurs ; mais l'amiral Duquesne, célèbre par ses victoires et ses services, l'honneur de la marine française, sous son règne fut oublié et méprisé par lui sous prétexte de religion, et c'est dans une terre

étrangère que la famille de ce grand homme, forcée à s'expatrier, alla lui creuser un modeste tombeau. Enfin le tyran meurt couvert de reliques entre la Maintenon et le jésuite le Tellier, laissant à la France quatre milliards cinq cent millions de dettes et l'horreur de sa mémoire, et après avoir commis assez de crimes (selon l'expression de Lavicomterie) pour en composer vingt tyrans.

« Cet autre fut appelé *le bien-aimé*. Il mérite en effet ce titre de la part des adulateurs, car il réunit la soif du sang et de l'oppression qui brûloit Louis XIV, et les crapuleuses débauches qui déshonorèrent Henri III et tant d'autres. Il a des titres à l'amour des Français, car il mène leurs armées à la boucherie et détruit leur marine; il fait présent de cent mille lettres de cachet pendant son règne à un peuple lâchement enthousiaste de son roi; il multiplie les places de fermiers généraux, devient monopoleur lui-même, et affame le peuple pour engraisser de ses sueurs des viles courtisanes. Faut-il pour achever d'accabler sa mémoire, fouiller dans les tombeaux du dauphin et de la dauphine, montrer les traces du poison donné à ce prince qui mérita des regrets, et ranger Louis XV au nombre des rois empoisonneurs et parricides?

« Voilà donc quels furent les maîtres de la France; voilà les idoles qu'il fallut encenser et

nourrir de victimes humaines. Républicains, connoissez les bienfaits de la royauté, apprenez à juger les rois et à sentir le prix de la liberté. Et vous qui nous parliez de monarchie, qui portez le deuil de la royauté, paroissez donc, soutenez, s'il vous est possible, contre l'exécration générale la cause des dominateurs du monde; répondez à la voix des tombeaux, aux cendres de vos pères qui frémissent encore au nom de royauté.... Mais comment oseriez-vous les défendre? Et vous aussi vous fûtes leurs victimes, il leur en fallut dans tous les âges, dans tous les états, dans tous les sexes, dans toutes les conditions, dans tous les climats; le droit d'approcher d'eux le plus près, fut presque toujours pour vous le droit d'être immolés les premiers et d'une manière plus distinguée; vous les avez vus même se dévorer les uns les autres, tandis que le tigre épargne le tigre, et que le sanglier cruel fait grâce dans nos forêts à la race du sanglier.... Vous qu'ils avoient fait grands, vous n'étiez que leurs valets, les vils instrumens du crime, les ridicules jouets de leurs caprices et de leurs débauches, ils vous élevoient et vous brisoient à leur gré; et cependant, lâches, vous avez conspiré pour le crime, vous avez mieux aimé être opprimés, écrasés, mutilés, égorgés par les rois, que de faire partie du peuple, que de devenir les égaux et les frères de vos concitoyens.

« Oh ! si dans ce jour horrible de la justice et des vengeances, la puissance éternelle remettoit aux mains de l'infortune opprimée le sort de l'oppresseur puissant, quel tableau à-la-fois effrayant et sublime je vois s'offrir tout-à-coup aux regards de l'univers attentif ! Ils sortent des vastes caveaux de saint Denis, ces squelettes hideux, dégoûtans de sang, entourés de ruines, de poignards, de serpens, tremblans et consternés à la vue de leurs innombrables victimes: les morts se pressent, se précipitent autour d'eux comme dans les plaines de l'Afrique les sables portés par les vents impétueux obscurcissent le jour et couvrent les campagnes.... Scélérats ! rendez compte de vos forfaits, répondez aux victimes de vos fureurs !... Quelle main nous remit en votre puissance? Quel être, quel pouvoir vous donna les hommes à dévorer? Quelle fut l'origine de votre autorité fantastique? Quelle chartre nous soumit à votre empire comme de vils troupeaux? La nature vous fit nos égaux; le crime a-t-il pu vous rendre supérieurs à nous? Soldats heureux, ou brigands audacieux, quand notre suffrage ou notre stupidité vous remit les rênes du gouvernement, avons-nous stipulé notre servitude, le meurtre de nos descendans, l'incendie de nos villes, la dévastation de nos campagnes, la destruction de notre patrie? Quel usage avez-vous fait de nos pouvoirs, de nos forces, de

notre argent? A quoi ont servi nos sueurs, nos larmes et notre sang? Nous vous avions chargé de nous défendre, et vous nous avez massacré. Nous vous avions choisi pour veiller à la sûreté de nos villes, de nos propriétés, de nos enfans; vous nous avez dépouillé, écrasé sous la tyrannie féodale, vous nous avez couvert du sang de nos femmes et de nos enfans. Nous vous avions chargé de protéger notre culte et nos dieux; et vous nous avez chassé, emprisonné, écartelé, brûlé par milliers sous le futile prétexte des opinions religieuses. Bourreaux! vous avez enchaîné nos consciences; vous nous avez précipité à coups de poignard aux pieds de cette idole sanglante que la stupidité des peuples et les crimes des rois ont élevé au capitole; vous avez corrompu les serviteurs de Dieu; vous les avez rendus aussi féroces que les rois, aussi lâches que leurs ministres.... Tyrans du monde, le monde entier s'élève aujourd'hui contre vous, vous êtes jugés! Quatorze cents ans de crimes, de carnage, de deuil et de désolation crient en ce moment justice et vengeance; votre souffle furieux a seul allumé les feux du tartare, ils doivent vous punir....; écroulez-vous sous ces débris sanglans, sous les ruines que vous-mêmes avez amoncélées sur vos têtes.

« Et comment, citoyens, comment issu de cette race impure, Louis XVI auroit-il pu dégénérer? Voit-on les enfans des loups paître

avec les moutons timides, et le crocodile faire un pacte avec l'habitant des bords du Nil ? Louis XVI a égalé ses ancêtres, seulement il fut plus malheureux d'avoir vécu dans un siècle où les hommes ont senti leur dignité, et où la mesure des crimes royaux venoit d'être comblée ; mais il a aussi fourni sa carrière : il a eu la stupidité féroce de Louis XI, la barbarie de Charles IX, la fausseté, la perfidie de Hugues Capet et de Louis XIV ; il a trahi ses sermens, assassiné son peuple et violé les lois les plus saintes ; il a comblé la mesure des crimes privés, en donnant de sa main le breuvage royal au malheureux ouvrier qui venoit de lui construire l'armoire conspiratrice ; il a emporté dans le fond de son tombeau l'atroce plaisir de laisser aux mains de ses valets les poignards qu'il avoit aiguisés. Mais enfin sa mort a affermi la République, et son échafaud a détruit sans retour la royauté ; car nous ne pouvons pas compter pour quelque chose cette ombre errante que nous apercevons dans le lointain, semblable à ces feux de l'été qui effraient le berger timide et poursuivent l'enfant dans sa fuite, mais qui fuient à leur tour devant le physicien qui s'en approche, et cèdent à la seule impression du vent.

« Nous la mettrons au nombre des plus grands forfaits royaux, cette réaction sanguinaire qui a couvert la France de deuil et dévoré tant de milliers de victimes ; et si l'exposé ra-

pide que je viens de tracer ne suffisoit pas pour imprimer dans tous les cœurs, en caractères ineffaçables, une horreur profonde pour la royauté, les crimes dirigés et commis depuis trois ans par les amis des rois ont dû porter à leur comble votre indignation. Voyez, en effet, quels moyens la royauté emploie pour renaître de sa cendre; voyez de quels hommes se compose ce parti coupable et justement abhorré; voyez comment sitôt qu'on les laisse conspirer ils égorgent les bons citoyens, ils empoisonnent toutes les sources du bonheur public, et corrompent tout ce qui ressent leur influence. Les royalistes ne réunissent-ils pas sous leurs étendards tout ce qu'il y a d'hommes dégradés par la débauche, flétris par l'immoralité, signalés par leurs forfaits? Tout ce qu'il y a en France de lâches, de voleurs, d'assassins, de scélérats échappés au supplice et évadés des prisons, ne sont-ils pas les instrumens et les satellites de la faction? Ont-ils d'autre humanité que la soif du sang, d'autre justice que celle des assassinats? Ne se font-ils pas une jeu de se parjurer et de violer chaque jour la foi des sermens? Ont-ils quelque délicatesse, quelque pudeur dans les moyens qu'ils emploient? Après qu'ils ont eu corrompu les élections pour les assurer à leur fantôme de roi, ont-ils du moins préféré ceux des monarchiens qui ont quelque probité et quelque

vertu ? N'ont - ils pas au contraire élevé aux fonctions publiques des hommes flétris, des égorgeurs couverts de sang, des lâches déserteurs de la cause du peuple ? N'ont-ils pas adopté et caressé de préférence tous les coquins chassés ignominieusement des rangs républicains ? Ont-ils mis quelque distinction entre l'homme honnête et le scélérat, soit dans leurs proscriptions, soit dans la distribution des emplois publics où ils avoient usurpé une aussi dangereuse influence ? Ne sont-ce pas eux qui ont donné à la patrie ces tribunaux contre lesquels s'élève à si juste titre l'indignation générale ; ces tribunaux dont plusieurs se font un jeu depuis si long-temps de frapper l'innocent, de renvoyer le coupable, qui nous retracent avec plus de scandale nos anciens parlemens ; ces tribunaux où se fait le trafic le plus immoral des contestations judiciaires, des ressources de la chicane et des connoissances de la jurisprudence, où le talent même s'avilit chaque jour pour un peu d'argent ; ces tribunaux où des électeurs contre-révolutionnaires ont placé à côté de ces hommes purs et vertueux que la révolution a respectés, qui conservent l'estime générale et la confiance du gouvernement, et qui ont su tenir constamment, d'une main sage et ferme, le glaive et la balance de la justice, des hommes perdus de débauches, des voleurs de dépôt public, des

royalistes aussi réactionnaires qu'ignorans, des juges enfin que les législateurs de la France sont forcés de déshonorer aux yeux de l'Europe, en déclarant qu'ils ne peuvent pas même leur confier la répression des voleurs de grand chemin (1)? N'est-ce pas enfin cette faction infâme des royalistes qui a avili, calomnié, outragé les défenseurs de la patrie, qui les a assassinés dans toute la France, qui avoit signalé comme un titre de proscription les blessures honorables reçues au champ de l'honneur

(1) En écrivant ce passage, je n'ai eu intention de faire aucune application; et quoique certaines personnes aient eu la mal-adresse de vouloir absolument se reconnoître, je pense encore qu'on ne peut guère trouver d'allusion dans ce que j'ai dit sans un peu de malignité. Quoique ce morceau soit beaucoup moins fort que tout ce qui a été dit, à juste titre, à la tribune du Corps législatif sur les tribunaux, cependant je l'aurois retranché en tout ou en partie à l'impression; l'importance qu'on y a donnée et les menaces qu'on s'est permises à ce sujet, m'imposent le devoir de n'y faire aucun changement. J'ajouterai seulement, pour calmer la bile de ceux qui se sont échauffés à ce sujet, que je me fais gloire de partager l'opinion d'un homme que ses talens et son patriotisme ont fait appeler aux fonctions de premier magistrat de l'ordre judiciaire, et je les renvoie au passage suivant du rapport du ministre de la justice, inséré dans le numéro 170 du bulletin des lois.

« Des tribunaux qui auroient formé le plan d'exproprier « la nation, seroient composés de contre-révolutionnaires, « UNE EXPÉRIENCE MALHEUREUSE A PROUVÉ QUE CETTE SUP- « POSITION N'EST PAS UNE CHIMÈRE. »

et de la victoire, et qui traitoit nos braves frères d'armes comme des brigands et des voleurs à qui on ne vouloit accorder ni asile, ni sûreté, ni récompense ?

« Elle triomphoit le 17 fructidor, cette faction infâme, elle repaissoit son imagination du sang qu'elle alloit répandre, elle établissoit sur des cadavres et des ruines le trône de la royauté ; et le 18 fructidor l'a prosterné lâche et tremblante devant la statue majestueuse de la République. Ce grand événement a donné à la patrie éplorée le temps de respirer, de compter ses pertes, d'appeler les lois et les républicains à son secours ; déjà un grand changement s'est opéré dans l'opinion, et nous assure un meilleur avenir. Ainsi au milieu des ardeurs de l'été quelques coups de tonnerre ébranlent la terre, font écrouler les nues amoncelées et inondent d'une eau salutaire les campagnes desséchées et brûlantes ; alors la nature ranimée par un souffle rafraîchissant et régénérateur, semble renaître à la vie sous un horizon pur et sans nuage.

« Mais, citoyens, en excitant dans vos ames une sainte horreur pour la royauté et ses agens, les crimes des royalistes doivent vous éclairer et vous faire prendre de sages précautions pour l'avenir. Vous êtes perdus tous si la royauté peut renaître de ses cendres, si ses satellites parviennent à reprendre l'empire qu'ils avoient il y a six mois. Une époque importante

s'approche, elle fixe tous les vœux et tous les regards. Songez que vous n'avez rien fait si vous n'assurez votre victoire; et vous ne l'assurerez que par les mêmes moyens que les conspirateurs avoient pris pour renverser la République, c'est-à-dire, par les élections du peuple. Croyez qu'ils recommencent toutes leurs manœuvres, et que quoique certains de ne pas triompher, ils seront toujours satisfaits s'ils ont pu amener quelques déchiremens. Républicains, réunissez-vous pour leur résister, et faites du moins pour la patrie une partie des efforts que ces scélérats ont faits si long-temps en faveur de la royauté. Nous avons bien fait sans doute de ne pas imiter leurs fureurs, d'être aussi généreux qu'ils ont été lâches et féroces, et de montrer, après une aussi grande victoire, une modération égale à leurs forfaits. Qu'ils vivent, qu'ils soient protégés; mais qu'ils se soumettent à la République, qu'ils observent les lois et qu'ils s'accoutument à ne plus assassiner leurs frères: un oubli généreux ne leur assure pas pour l'avenir le droit de conspirer avec impunité; et s'ils osent relever ce parti royaliste et assassin, s'ils ont l'audace de recommencer leurs trames, s'ils ont seulement la folle témérité de vouloir lutter encore une fois avec le parti de la République, il faut les combattre, il faut les renverser dans la poussière. Amis du trône et de l'autel, agens coupables

de la réaction, pesez cette déclaration solemnelle des républicains qui sont encore assez généreux pour vous sauver de vos propres fureurs. Craignez que la nouvelle conspiration dont vous vous occupez n'amène enfin la punition de toutes les autres; craignez le bras de ces républicains qui sont déterminés à défendre la liberté, la Constitution républicaine, et qui périront plutôt que de se laisser abattre encore une fois et de retomber sous votre joug barbare; craignez sur-tout ces défenseurs de la patrie qui vous méprisent, et qui n'ont pas supporté tant de privations et de fatigues, versé tant de sang, pour souffrir le rétablissement de la royauté. Sur-tout dans l'époque importante et difficile où nous sommes placés, pesez bien ce dernier avertissement; c'est que nous ne pouvons ni vous céder ni vous permettre même de lutter avec le moindre succès contre la République et le Gouvernement, et que l'amour de la patrie, vos crimes, leur sûreté, le cri général de tous les Français, ordonnent aux républicains de vous imposer un brusque et impérieux silence. Songez même qu'il n'est plus pour vous qu'un moyen de salut et de réconciliation, que celui-là seul peut terminer les troubles et assurer votre repos; c'est de renoncer loyalement à vos projets parricides, et de voter avec nous pour la République et contre la royauté.

« Citoyens, vous tous qui voulez la fin des

dissentions civiles, la paix et la Constitution de l'an 3, réunissez-vous autour de l'arbre de la liberté, surveillez les trames des conspirateurs, ayez l'œil particulièrement sur ceux qui furent leurs agens en l'an 4 et en l'an 5, et qui ont concouru à fixer les choix du peuple sur des fonctionnaires royalistes; ne les perdez jamais de vue dans les momens actuels, afin de pouvoir les désigner à la sévérité des lois, si leurs complots amènent de nouvelles mesures de salut public. Ce n'est pas une haine stérile que nous devons vouer à la royauté, mais un sentiment actif et énergique qui nous rende capables de tous les sacrifices, de tous les actes de dévouement, de tout le zèle dont la République a besoin dans les circonstances où nous sommes : il ne faut plus que quelques efforts pour assurer le succès de la journée du 18 fructidor; et si nous laissons triompher le parti royaliste, si nous leur permettons de peupler encore de conspirateurs les fonctions publiques, nous sommes les plus lâches et les plus corrompus des hommes, nous succomberons tous avec ignominie sous leurs poignards.

« O ma patrie ! fixe en ce jour solemnel tes regards sur tes enfans pressés autour de l'échafaud de la royauté, pour lui jurer une haine éternelle ! Naguère ralliés sous les étendards de la paix, nous t'avons dit : réunis les cœurs des Français, éteins les haines qui les divisent,

inspire à ceux qui furent nos ennemis des sentimens de paix et de conciliation, rapproche leurs esprits et leurs cœurs, afin que germinal les voie d'un commun accord voter pour la liberté et pour l'affermissement de la République. Mais si ce vœu de l'humanité ne pouvoit pas être rempli; si la fatalité ou le souffle corrupteur du royalisme veut éloigner encore l'instant où les Français tous ensemble sacrifieront sur l'autel de la concorde, se pardonneront leurs torts réciproques et abjureront tous les sentimens pénibles qui les ont tourmentés, ô ma patrie! rallie du moins autour de toi tous tes véritables enfans, réchauffe leur cœur, soutiens leur courage et ranime leur énergie; donne-leur la force de déjouer les complots des agens des rois, de disperser leurs conciliabules et de terrasser leurs satellites; réunis leurs cœurs et leurs vœux, rends-les invincibles, assure leur triomphe, et que la royauté vaincue par leurs communs efforts, soit écrasée enfin sous ses propres forfaits et vouée à l'exécration des peuples affranchis et régénérés! »

Des acclamations et des applaudissemens multipliés qui avoient souvent interrompu l'orateur, ont recommencé à la fin du discours, avec les cris prolongés de vive la République, et la demande de l'impression.

Le citoyen Quirot, commissaire du Directoire

exécutif près le département, a requis alors la prestation du serment prescrit par la loi du 24 nivôse an 5; en conséquence le président de l'administration centrale s'est levé et a fait ce serment, en disant: *Je jure haine à la royauté et à l'anarchie; je jure attachement et fidelité à la Republique et à la Constitution de l'an 3.* Le même serment a été ensuite prêté individuellement par tous les membres de l'administration, les autres fonctionnaires publics civils et militaires, et les employés salariés par la République, sur l'appel nominal fait ainsi qu'il suit:

Les citoyens Masson, Vuillier, adminis., etc. Suivent les noms et signatures des autres membres et fonctionnaires publics et des employés.

L'ordre dans lequel se trouvoient les officiers de l'état-major de la 6e division, les chefs de corps et autres fonctionnaires militaires étant arrivé, le citoyen général Muller, commandant cette division, a demandé que le serment qu'ils devoient prêter, le fût en présence de la troupe qui étoit rassemblée sur la place de la Loi. Cette proposition acceptée, on a continué à recevoir le serment des autres fonctionnaires civils et employés; ensuite l'administration centrale et les autorités constituées se sont rendues sur la place de la Loi, où la garde nationale sédentaire et les troupes de la garnison formoient un bataillon carré. Entrées dans l'enceinte, une

musique guerrière s'est fait entendre, et a joué ces airs qui annoncent le courage et la victoire. Le général Muller a ensuite prêté son serment, et successivement tous les chefs et fonctionnaires militaires, et de la garde nationale sédentaire, dans l'ordre porté ci-dessus. Les chefs de corps rendus à leur troupe, le général Muller s'est porté à la tête de chacun de ces corps, qui, sur la lecture de la formule du serment, l'ont prêté avec cette énergie qui caractèrise les soldats de la liberté, et les cris répétés de vive la République.

La troupe ayant ensuite défilé devant les autorités constituées et au son d'une musique guerrière qui faisoit entendre ces airs chéris consacrés à la révolution, le cortège s'est séparé, et l'administration centrale rentrée dans le lieu de ses séances, a dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres de l'administration, et que les fonctionnaires publics civils et militaires, et les employés salariés par la République, ont signé également vis-à-vis leur inscription sur ledit procès-verbal, lequel sera imprimé pour être adressé au ministre de l'intérieur, aux autorités civiles et militaires et à toutes les communes du ressort.

Signé VERNEREY, *president;* MASSON, VUILLIER, RAMBOUR père, *administrat.* et HANNIER, *secrétaire en chef.*

DE L'IMPRIMERIE DE BRIOT.

Case
Wing
°DC
137,08
,F73
v.8
no. 16

THE NEWBERRY
LIBRARY